

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 22 février 2024

I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS, ET DEBAT D'ORIENTATION GENERAL

2.4.1 Avis sur les candidatures de l'ESAIP et l'ESEO en qualité de membres associés au sein de la COMUE Angers - Le Mans.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;
VU les délibérations n°CM09-2023 et n°CM08-2023 de la Comue expérimentale Angers-Le Mans, réunie en séance le 28 novembre 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Emet, avec 1 abstention, 24 voix pour et 0 voix contre, un avis favorable à la candidature de l'ESEO en qualité de membre associé au sein de la COMUE Angers - Le Mans.
- Emet, avec 11 abstentions, 12 voix pour et 2 voix contre, un avis favorable à la candidature de l'ESAIP en qualité de membre associé au sein de la COMUE Angers - Le Mans.

Le détail est annexé à la présente.

Le Mans, le 23 février 2024

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 35

Rachid El Guerjouma
Président
COMUE Angers – Le Mans
40 rue de Rennes BP 73532
49035 ANGERS Cedex

Saint-Barthélemy d'Anjou, le 25 septembre 2023

Objet : délibération favorable des instances de l'ESAIP à l'adhésion à la COMUE Angers – Le Mans en tant que membre associé

Monsieur le Président, cher Rachid,

J'ai le plaisir de vous informer que la demande d'adhésion de l'ESAIP à la COMUE Angers – Le Mans en tant que membre associé a été validée par notre Directoire en date du lundi 12 juin 2023 puis par le Conseil de Surveillance en date du vendredi 23 juin 2023. Les deux instances ont donné leur accord pour procéder à la signature de la convention d'association.

Je me tiens à votre disposition, Monsieur le Président, pour tout besoin d'information complémentaire ainsi que pour la suite de la procédure et vous prie de croire en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christophe Rouvrais
Directeur Général
Président du Directoire



18, rue du 8 mai 1945 - CS 80022
49180 St-Barthélemy d'Anjou Cedex
02 41 96 65 10 - WWW.ESAIP.ORG

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA REUNION DU DIRECTOIRE

Association : Association d'Enseignement Technique Supérieur ESAIP

Adresse : 18 Rue du 8 Mai 1945 CS 80022 49180 Saint Barthélemy d'Anjou Cedex

Le 12 juin 2023

A Saint Barthélemy d'Anjou

Les membres du Directoire sont réunis sur convocation du Président.

L'ordre du jour incluait spécifiquement la délibération concernant la demande d'adhésion de l'ESAIP à la COMUE Angers – Le Mans en tant que membre associé.

Après délibérations, le DIRECTOIRE, a validé la demande d'adhésion de l'ESAIP à la COMUE Angers – Le Mans et en tant que membre associé et a donné son accord pour procéder à la signature de la convention d'association.

A Saint Barthélemy d'Anjou

Le 12 juin 2023

Le Président du Directoire
Christophe ROUVRAIS



EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Association : Association d'Enseignement Technique Supérieur ESAIP

Adresse : 18 Rue du 8 Mai 1945 CS 80022 49180 Saint Barthélemy d'Anjou Cedex

Le 23 juin 2023

A Saint Barthélemy d'Anjou

Les membres du conseil de surveillance sont réunis sur convocation du Président.

L'ordre du jour incluait spécifiquement la délibération concernant la demande d'adhésion de l'ESAIP à la COMUE Angers – Le Mans en tant que membre associé.

Après délibérations, le conseil de Surveillance a validé la demande d'adhésion de l'ESAIP à la COMUE Angers – Le Mans et en tant que membre associé et a donné son accord pour procéder à la signature de la convention d'association.

A Saint Barthélemy d'Anjou

Le 23 juin 2023

Le Président du Conseil de Surveillance
Henri BELDA



Rachid El Guerjouma
Président
COMUE Angers – Le Mans
40 rue de Rennes BP 73532
49035 ANGERS Cedex

Saint-Barthélemy d'Anjou, le 16 novembre 2022

OBJET : candidature ESAIP pour devenir membre de la COMUE Angers – Le Mans

Monsieur le Président, cher Monsieur El Guerjouma,

A la suite de notre rencontre et de nos différents échanges constructifs et intéressants le vendredi 21 octobre 2022 à l'ESAIP, je vous confirme la volonté de l'ESAIP, école d'Ingénieurs La Salle, de rejoindre la COMUE en tant qu'établissement associé, afin de contribuer à la coordination de l'**offre de formation** et à la **recherche, de sa stratégie de valorisation/transfert**, à la **vie étudiante** et aux projets à l'International sur les territoires des deux établissements universitaires.

En espérant que cet acte de candidature connaîtra une issue favorable, je me tiens à votre disposition, Monsieur le Président, pour tous besoins d'informations complémentaires ainsi que pour la suite de la procédure et vous prie de croire en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christophe ROUVRAIS,
Directeur général.



DELIBERATION CM08-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 718-7 à L 718-15

Vu le décret 2020-1811 du 30 décembre 2020 portant création de la communauté d'universités et établissements COMUE Angers-Le Mans ;

Vu la délibération CA004-2021 en date du 22 juin 2021 relative à l'élection de Rachid EL GUERJOUA, président de la COMUE expérimentale Angers -Le Mans

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil des Membres 28 novembre 2023

- **Objet de la délibération :** Proposition sur l'association de l'ESAIP

Le Conseil des Membres, réuni en formation élargie le 5 décembre 2023, le quorum étant atteint:

- *Après examen des candidatures, le Conseil des Membres propose l'association de l'ESAIP*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 10 voix pour, 0 abstention, 0 contre

Rachid EL GUERJOUA
Président

Monsieur Rachid EL GUERJOURA
Président de la Communauté d'Universités et
d'Etablissements Angers-Le Mans

40 rue de Rennes

49035 ANGERS Cedex 01

Angers, le 12 octobre 2023

Nos réf : SW/23253
Objet : Demande d'adhésion à la ComUE Angers-Le Mans

Monsieur le Président,

Pour faire suite aux échanges que Monsieur Mohammed Ramdani et moi-même avons eus avec vous, j'ai le plaisir de vous informer que le Bureau de l'Association d'Enseignement Technique Supérieur de l'Ecole Supérieure d'Electronique de l'Ouest (AETS ESEO), après avoir pris connaissance du projet le 6 octobre 2023, a émis un avis favorable à l'adhésion de l'ESEO à la Communauté d'Universités et d'Etablissements Angers-Le Mans, en tant que membre associé.

L'ESEO entretient des relations historiques avec Le Mans Université à travers le groupe GSII, le LAUM et l'Ecole Universitaire de Recherche IAGS. Rejoindre la ComUE nous permettrait de favoriser davantage les collaborations et les synergies dans les domaines de la Recherche, de la Formation et de l'Innovation.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information concernant les modalités de cette adhésion.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Sonia WANNER
Directrice Générale



DELIBERATION CM09-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 718-7 à L 718-15

Vu le décret 2020-1811 du 30 décembre 2020 portant création de la communauté d'universités et établissements COMUE Angers-Le Mans ;

Vu la délibération CA004-2021 en date du 22 juin 2021 relative à l'élection de Rachid EL GUERJOUA, président de la COMUE expérimentale Angers -Le Mans

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil des Membres 28 novembre 2023

- **Objet de la délibération :** Proposition sur l'association de l'ESEO

Le Conseil des Membres, réuni en formation élargie le 5 décembre 2023, le quorum étant atteint:

- *Après examen des candidatures, le Conseil des Membres propose l'association de l'ESEO*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité avec 10 voix pour, 0 abstention, 0 contre

Rachid EL GUERJOUA
Président